



Les « news » importantes chez ALSTOM, décembre 2020

Application de la loi LOM => Baisse de rémunération de salariés d'ALSTOM ?

La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), dont un des motifs officiellement affiché est de diminuer la pollution, révèle pleinement ses effets négatifs sur des salariés d'entreprise tel qu'ALSTOM : Des réunions avec la Direction générale ont commencé depuis début novembre dans le but de négocier, en quelque sorte, « les conditions d'application » de la loi « LOM » qui bouleverse les conditions d'exonérations sociales et fiscales des indemnités de transport des salariés versées par l'employeur...

Pour dire les choses de manière simple, pour les entreprises comme ALSTOM qui versent des « Indemnités Kilométriques » (cela concerne 6200 salariés d'ALSTOM, surtout des non-cadres) :

- > Le montant actuellement défiscalisé et non soumis aux cotisations sociales sera plafonné à 200€/an. De plus pour celles et ceux qui ont des transports en commun à disposition ce sera fiscalisé et soumis aux charges sociales dès le premier euro.
- > Ce sont les sites de province et les plus bas salaires qui seront, dans la pratique, les plus pénalisés.

La Direction Générale d'ALSTOM a annoncé :

- > Ne pas vouloir maintenir « en l'état » ce qui est versé actuellement ce qui représente aujourd'hui environ 1,8 M€.
- > Verser un « forfait mobilité » de 240€/an (pour les salariés, cadres ou non-cadres, qui rempliraient les conditions) : Engagement de co-voiturage, vélo électrique, ... Ce qui va entraîner de facto une baisse du net payé pour une part assez importante des salariés bénéficiant actuellement du versement de ces indemnités kilométriques.

**POUR FO, EN L'ÉTAT, CES PROPOSITIONS NE SONT PAS ACCEPTABLES. PAR AILLEURS ON
CONSTATE QUE TRÈS PEU D'ENTREPRISES ONT NEGOCIÉ SUR LE SUJET
TANT CELUI-CI EST ÉPINEUX !**

**POUR FO IL EST URGENT DE PRENDRE SON TEMPS... NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DES
ÉVOLUTIONS DE CES NÉGOCIATIONS...**

**N'HÉSITÉZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE VOS DÉLÉGUÉS FO POUR DONNER VOTRE « RESENTI »
ET VOS ÉVENTUELLES IDÉES SUR LE SUJET.**

Négociation sur le TAD au niveau d'ALSTOM transport.

Pour FO, si le Travail A Distance (hors COVID) était cadré par un accord, sous réserve de ce qui serait écrit, ce serait plus sécurisant pour les salariés.

La Direction générale a déclaré avoir des retours plutôt négatifs de directions d'établissements qui considèrent qu'un télétravail pouvant aller jusque 2 jours par semaine, est « trop compliqué à gérer » ...

**COTE FO NOUS PENSONS QUE CERTAINS RESPONSABLES REJETENT SUR LE TAD LE MANQUE
« D'EFFICIENCE » DES ORGANISATIONS ET DES OUTILS MIS EN PLACE PAR L'ENTREPRISE.**



<https://www.facebook.com/FO.ALSTOM.LRH>



<http://www.fo-alstom.com>



Pour **FO** nous avons également dit que :

- Le TAD doit rester strictement au volontariat du salarié et être facilement « réversible » sur demande du salarié. A ce titre nous sommes donc opposés au flex-office (bureau partagé). Nous sommes pour le maintien d'un bureau fixe attribué pour chaque salarié.
- Les frais engendrés par le TAD doivent être pris en charge par l'entreprise ; les salariés en TAD devraient, par exemple, bénéficier de chèques déjeuner quand ils existent au même titre que les autres.
- Les règles appliquées sur les différents sites doivent être similaires notamment dans les critères (qui doivent être objectifs) de détermination des postes éligibles au TAD.

NOTRE SYNDICAT CONTINUERA À DÉFENDRE VOS INTERÊTS PENDANT LES NÉGOCIATIONS SUR LA MOBILITÉ ET LE TRAVAIL À DOMICILE ET VOUS TIENDRA RÉGULIÈREMENT INFORMÉS.

Future gouvernance ALSTOM/BOMBARDIER présentée par la Direction Générale

- Ce serait l'organisation d'ALSTOM actuelle qui serait appliquée.
- Le site français de BOMBARDIER, localisé à Crespin, sera dans un premier temps intégré dans le groupe ALSTOM (la Holding) mais pas dans ALSTOM Transport S.A.
- A terme il y aura des « synergies » et des « optimisations » ... il faudra dans un premier temps faire le point de la situation et s'assurer qu'on aura les effectifs pour réaliser les contrats. On verra ensuite sur quels projets il peut y avoir des optimisations.
- L'organisation actuelle va rester et être complétée par l'apport de BOMBARDIER.
- Le siège du « nouvel ALSTOM » restera localisé à St-Ouen.
- Il faut optimiser l'empreinte industrielle : identifier les talents des 2 côtés (ALSTOM et BOMBARDIER)...

La Direction d'ALSTOM espère que le « closing » de l'opération de rachat de BOMBARDIER Transport aura lieu d'ici la fin janvier 2021...

Pour **Force Ouvrière** nos revendications sur le sujet restent les mêmes :

- Le maintien de tous les sites, de toutes les activités et de tous les emplois sur chaque site et aucun licenciement.
- L'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études, et notamment dans le cadre des commandes publiques françaises,
- L'arrêt des externalisations d'activités et le retour dans le périmètre d'ALSTOM des activités externalisées, notamment de la logistique et des activités sous-traitées, dont celles qui permettraient le reclassement de travailleurs abimés par le travail.

EN CE QUI CONCERNE **FO, NOUS RAPPELONS QUE NOUS NOUS SOMMES OPPOSÉS, DÈS LE DÉPART, À LA CESSIION DE SITE TEL QUE CELUI DE REICHSHOFFEN ET DE SES SALARIÉS.**

Par ailleurs nous constatons que le 1er client français d'ALSTOM et de BOMBARDIER, à savoir la SNCF, est également contre cette vente en précisant que le marché européen étant ouvert il n'y a pas de problème de concurrence en France sur les trains régionaux...

Autres négociations en cours (« en central »)

Refonte de l'épargne salariale chez ALSTOM (à la suite d'évolutions légales avec un objectif annoncé de simplification) et petites modifications sur la prévoyance gros risques.

NOTRE SYNDICAT VOUS TIENDRA INFORMÉ DE CE QUI EN DÉCOULERA.



<https://www.facebook.com/FO.ALSTOM.LRH>



<http://www.fo-alstom.com>

